

Assemblée fédérale

Les conseils législatifs de la Confédération se sont réunis le 4 décembre 1933, à 18 heures, pour la dixième session de la vingt-neuvième législature.

Au *Conseil national*, le vice-président, M. Johannes *Huber*, de Töss (Zurich) et Uesslingen (Thurgovie), a été élu *président*. M. Hermann *Schüpbach*, de Steffisbourg et Thoune, a été appelé à la *vice-présidence*.

Au *Conseil des Etats*, le vice-président, M. Antonio *Riva*, de Lugano, a été élu *président*; M. Ernest *Béguin*, de Rochefort, a été appelé à la *vice-présidence*. Le Dr Hugo *Dietschi* et M. Pierre *Barman* ont été confirmés dans leurs fonctions de scrutateurs.

Au *Conseil des Etats*, M. Riva, président, a prononcé, le 12 décembre, l'éloge funèbre du Dr Eduard Guntli, conseiller national, décédé le 8 décembre 1933:

Messieurs et chers collègues,

La mort nous a enlevé vendredi dernier, à Berne, à l'hôpital Victoria, notre collègue du Conseil national, M. Edouard Guntli, député du canton de St-Gall. La mort l'a atteint sur la brèche comme un soldat sur le champ de l'honneur et du devoir, puisque, mardi encore, il rapportait au Conseil national et fut, le soir, au cours d'une séance du comité-directeur de son parti, frappé d'une attaque qui obligea son transport immédiat à l'hôpital.

M. Guntli est né le 23 juillet 1872 à Altstätten (St-Gall); son père y était préfet du district du Rheintal supérieur. Après avoir fréquenté les écoles primaire et secondaire de sa ville natale, il se rendit au célèbre collège des Jésuites de Feldkirch où il passa, avec le plus grand succès, son examen de maturité. Dès 1893, le défunt étudia le droit à Munich, Strasbourg et Berne, où il obtint brillamment, en 1897, le grade de docteur en droit. Après des séjours prolongés à Lausanne, Paris et Londres, le jeune juriste entra comme stagiaire au bureau d'avocat de l'ancien conseiller national Holenstein, à St-Gall. En 1901, M. Guntli ouvrit lui-même une étude dans la métropole de la Suisse orientale, qui devint rapidement importante. Doué d'un esprit clair et d'une vive intelligence, possédant une vaste culture générale, ayant acquis des connaissances juridiques profondes et très étendues, homme extrêmement consciencieux, juste et laborieux, qui considérait au surplus sa profession non pas comme un simple métier, mais comme une véritable mission, remplissant avec beaucoup

d'à-propos et d'exactitude chacun des mandats qui lui étaient confiés, le cher défunt acquit bientôt une réputation qui lui assura d'emblée une place en vue dans la vie publique.

Ce ne fut cependant qu'en 1912 que M. Guntli occupa sa première charge officielle sur le terrain cantonal; il fut élu député au Grand conseil, grâce à l'introduction du système proportionnel. Très vite il exerça un rôle de premier plan au sein de cette autorité législative, où son influence alla grandissant, où il fut à tout moment nommé membre ou président de très importantes commissions et devint, en 1923/24, président du conseil.

En 1928, les électeurs conservateurs-catholiques du canton de St-Gall envoyèrent M. Guntli à Berne, comme député au Conseil national. La situation prépondérante qu'il avait conquise au sein du Grand conseil de son canton d'origine, il l'obtint très vite aussi à Berne, tant en raison de ses hautes qualités intellectuelles, de la précision de sa pensée, de sa claire vision des réalités, de sa parfaite objectivité, de sa connaissance de la vie et des besoins économiques, de la force de son argumentation, qu'en raison de ses magnifiques qualités morales, de sa droiture, de son cœur généreux et de son caractère à la fois ferme et conciliant. Ces dernières qualités valurent d'ailleurs au défunt non seulement l'estime de ses collègues aux chambres fédérales, mais encore l'amitié de beaucoup d'entre eux, aussi dans le camp des adversaires politiques. Rien d'étonnant dès lors que M. Guntli fût appelé d'emblée à faire partie de nombreuses commissions, où il s'acquitta toujours avec le plus grand succès de ses charges de rapporteur ou de président. Tous ses exposés et discours furent suivis avec intérêt; ils ne manquèrent jamais de faire impression.

C'est principalement dans le domaine économique et financier que M. Guntli jouissait de la renommée d'un spécialiste de premier ordre, doublé d'un juriste hors classe. Aussi occupait-il entre autres les charges de vice-président de la banque cantonale de St-Gall et de membre de l'administration de la caisse fédérale de prêts.

Comme je l'ai signalé, le conseiller national Guntli appartenait au parti conservateur-catholique; président du parti cantonal st-gallois de 1919 à 1927, il devint président du parti suisse en 1932 à la suite du départ de M. Perrier pour le couvent, où, le jour même du décès de notre cher collègue, vendredi, il prononça ses vœux. Là aussi, le défunt fit preuve, comme en toute occurrence, d'un dévouement exemplaire à la chose publique.

Non seulement comme citoyen, mais aussi comme militaire, M. Guntli a donné toute la mesure de ses forces et le meilleur de lui-même à la patrie. Elève-officier avec M. le conseiller fédéral Motta, il traversa toute la filière de la hiérarchie de l'armée pour aboutir au grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Un soldat dans l'âme, d'une droiture parfaite, juste et bienveillant envers ses subordonnés, dur et exigeant envers lui-même, bref, précis, sans phrases ni vains compliments, esclave du devoir, personnalité

d'envergure sachant prendre ses responsabilités, ne craignant point l'impopularité lorsqu'il s'agissait de défendre ou de réaliser une idée reconnue bonne, fidèle envers sa famille, envers ses amis, envers ceux dont les intérêts lui étaient confiés, envers ses convictions religieuses et politiques, envers Dieu et la patrie, — tel fut cet homme supérieur, cet excellent Suisse que nous venons de perdre.

Ce départ prématuré constitue une immense perte pour le pays. Le parlement fédéral et le peuple tout entiers, sans distinction de parti, ni de confession, s'inclinent avec respect, avec reconnaissance et avec une profonde douleur devant la dépouille mortelle de celui qui nous donna un si bel exemple d'esprit civique, de loyauté, d'activité au service de la collectivité, de noblesse d'âme et de cordialité. Sa famille voit partir pour un monde meilleur, à 61 ans, un époux et un père aimant, qui malgré ses accablantes occupations professionnelles et publiques, a toujours trouvé le temps de lui accorder son affection et les trésors de sa bonté.

Pour honorer la mémoire de ce cher collègue et ami, je vous prie, Messieurs, de vous lever.

* * *

L'éloge funèbre prononcé au *Conseil national* par M. Huber, président, est publié dans la *Feuille fédérale* allemande, 1933, II, 867.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 8 décembre 1933.)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Juan Teixidor y Sánchez, nommé consul général de carrière d'Espagne à Genève, avec juridiction sur les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Tessin, en remplacement de M. Plácido Alvarez Buylla y de Lozana, appelé à un autre poste.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission sollicitée pour le 31 mars 1934 par le Dr Philipp Flury, de ses fonctions d'adjoint et de suppléant du directeur de la station centrale d'essais forestiers.

Assemblée fédérale

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.12.1933
Date	
Data	
Seite	877-879
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 092

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.